



D'ici 2050, une hausse modérée du nombre de seniors dépendants dans l'Allier

Le vieillissement de la population se poursuivant, l'Allier compterait, en 2050, 137 000 personnes âgées de 60 ans et plus. Cela représenterait alors près de quatre Bourbonnais sur dix. Parmi elles, 25 000 seraient touchées par la perte d'autonomie, soit près de 6 000 de plus qu'en 2015. En lien avec une population actuelle déjà âgée, l'Allier enregistrerait ainsi la plus faible croissance du nombre de personnes âgées dépendantes de la région. En 2015, la vie à domicile est le mode de vie majoritaire des personnes âgées. Dans l'hypothèse d'une stabilité de l'offre de places en établissement spécialisé, huit seniors dépendants sur dix vivraient à domicile en 2050. Les établissements spécialisés accueilleraient exclusivement des personnes dépendantes. En 2015, la prise en charge des personnes en perte d'autonomie génère 6 500 emplois « équivalent temps plein » sur le territoire. La croissance du nombre de personnes dépendantes induirait mécaniquement des besoins supplémentaires en emploi, à domicile comme en institution, dans les années à venir.

Emma Bianco, Christelle Thouilleux, Insee

En 2015, l'Allier compte 341 600 habitants, soit 4,3 % de la population régionale. Près d'un sur trois a 60 ans ou plus, soit 112 000 personnes, que l'on appellera « seniors » dans la suite de l'étude. La population de l'Allier est plus âgée que celle de la région, la part des seniors y étant beaucoup plus importante (33 % contre 25 %). L'Allier est d'ailleurs le deuxième département le plus âgé de la région, derrière le Cantal, et le dixième de France métropolitaine. Le vieillissement de la population amène à s'interroger sur l'accompagnement des seniors, notamment en perte d'autonomie (*le mot du partenaire*).

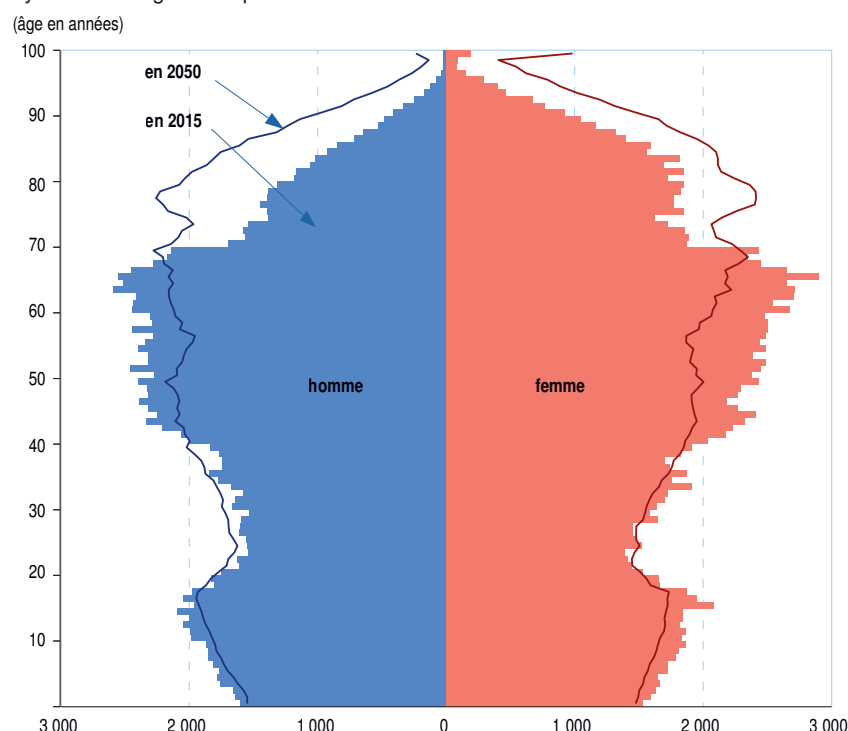
D'ici 2050, le vieillissement de la population se poursuivrait

En 2050, si les tendances démographiques actuelles se prolongent (*méthodologie*), 137 000 seniors résideraient dans l'Allier, soit 25 000 personnes de plus qu'en 2015.

Cette augmentation du nombre de seniors est uniquement portée par la population des personnes de 75 ans et plus (*figure 1*). Elle passerait de 45 000 à 73 000 entre

1 Plus de personnes très âgées d'ici 2050

Pyramide des âges du département de l'Allier en 2015 et 2050



Source : Insee, modèle de projection de population (Omphale 2017)

2015 et 2050, soit une augmentation de 28 000 individus. Cette évolution est liée à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom dans cette classe d'âge. À l'inverse, le nombre de jeunes seniors, âgés de 60 à 74 ans, diminuerait sur la période, passant de 67 000 à 65 000. Les générations qui auront entre 60 et 74 ans en 2050, âgées de 25 à 39 ans en 2015, sont en effet particulièrement peu nombreuses dans l'Allier.

D'ici 2050, le nombre de seniors du département augmenterait moins rapidement que dans la région. Leur nombre serait multiplié par 1,2 contre 1,6 en Auvergne-Rhône-Alpes, où la croissance concernerait les seniors les plus âgés (75 ans et plus) mais aussi les plus jeunes (60-74 ans).

En 2050, la part des 60 ans et plus dans la population de l'Allier atteindrait 39 %, soit une augmentation de 6 points par rapport à 2015. Le vieillissement de la population n'est toutefois pas un phénomène nouveau. La part des seniors dans la population n'a cessé de progresser depuis 1999 où elle était de 28 %. Par ailleurs, la population bourbonnaise resterait plus âgée que celle de la région, qui afficherait une part de seniors de 32 %.

Un tiers des seniors de 75 ans ou plus est touché par la dépendance

La croissance du nombre de seniors amène à s'interroger sur la perte d'autonomie ou la dépendance (*définitions*). La perte d'autonomie est définie par le besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante. Prévoir son évolution est essentiel pour anticiper les politiques publiques à mettre en œuvre à destination des personnes âgées.

En 2015, l'Allier compte 19 500 seniors dépendants, soit 17 % de l'ensemble des seniors. Ce taux de dépendance est proche du niveau régional et de celui du territoire de comparaison, formé de départements ayant une structure par âge similaire à celle de l'Allier (*méthodologie*).

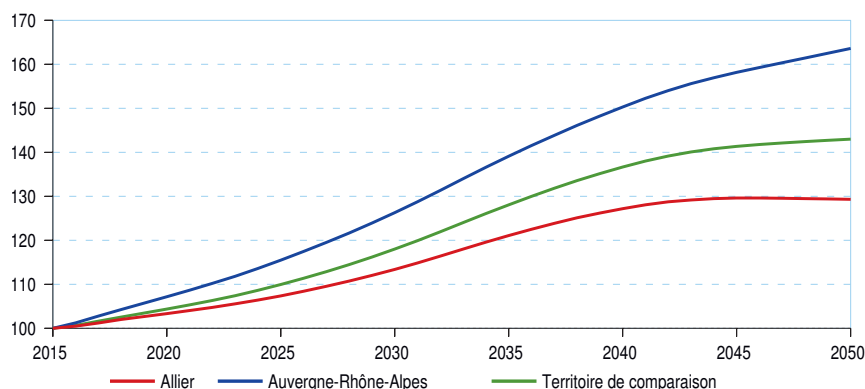
La dépendance peut être modérée ou sévère, allant de l'aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage jusqu'à la prise en charge de personnes dont les fonctions mentales et physiques sont gravement altérées.

Dans l'Allier, comme dans la région, les dépendants modérés sont nettement plus nombreux que les dépendants sévères. Sept dépendants sur dix sont modérément dépendants, soit 13 700 seniors dans le département.

La dépendance, fortement liée à l'âge, concerne plus de trois seniors sur quatre âgés de 75 ans ou plus. Cela représente un senior âgé de 75 ans et plus sur trois et moins d'un sur dix pour les personnes âgées de 60 à 74 ans. La dépendance sévère touche 11 % des seniors âgés de 75 ans

2 Une croissance du nombre de seniors dépendants moins rapide dans l'Allier qu'ailleurs d'ici 2050

Évolution du nombre de seniors dépendants entre 2015 et 2050, en base 100 en 2015



Source : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

et plus contre moins de 1 % des seniors de 60 à 74 ans).

Parmi les dépendants, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes (12 600 contre 6 900). Atteignant plus souvent des âges avancés, elles sont plus fréquemment dépendantes que les hommes (20 % contre 14 %).

Faible croissance de la dépendance entre 2015 et 2050

Si les tendances démographiques se prolongent (*méthodologie*), le nombre de personnes âgées dépendantes serait multiplié par 1,3 d'ici 2050, passant de 19 500 en 2015 à 25 200 en 2050 (*figure 2*). L'Allier enregistrerait une croissance du nombre de dépendants plus modérée que la région (x 1,6) ou le territoire de comparaison (x 1,4), en raison de sa structure par âge. Ce serait même la croissance la plus faible parmi les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

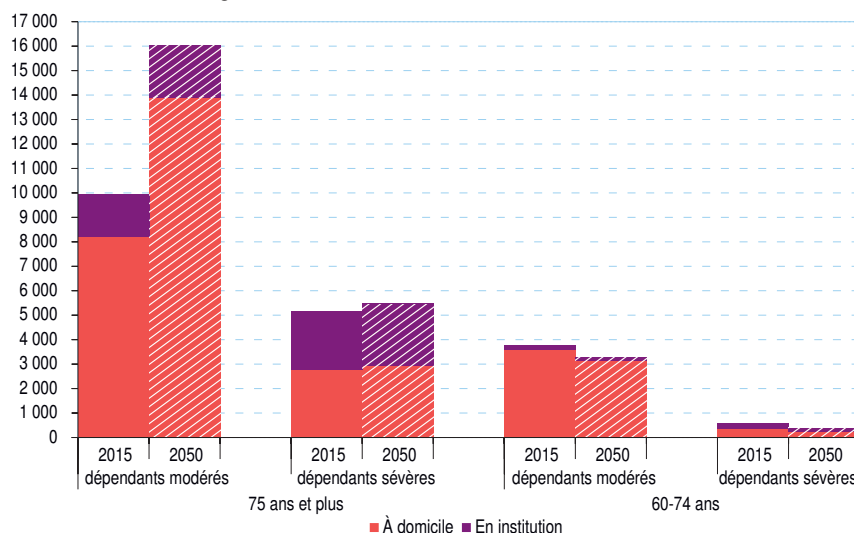
Avec moins de 6 000 seniors dépendants supplémentaires en 35 ans, l'Allier fait partie des départements de la région qui compteraient le moins de dépendants supplémentaires entre 2015 et 2050, avec le Cantal et la Haute-Loire.

Si leur nombre augmente, la part des dépendants dans la population des seniors resterait quasiment stable (entre 17 % et 18 % entre 2015 et 2050). Ceci s'explique par une évolution pratiquement similaire du nombre de dépendants et du nombre total de seniors (x 1,3 et x 1,2 respectivement).

La hausse du nombre de seniors dépendants, comme celle du nombre total de seniors, est portée uniquement par les personnes âgées de 75 ans et plus. Le nombre de seniors dépendants les plus âgés serait multiplié par 1,4, passant de 15 100 en 2015 à 21 600 en 2050. À l'inverse, le nombre de seniors plus jeunes, âgés de 60 à 74 ans, diminuerait, passant de 4 400 à 3 600 entre ces deux dates. Ce phénomène est

3 La vie à domicile, toujours un mode de vie majoritaire

Répartition des seniors dépendants de l'Allier selon leur mode de vie, leur degré de dépendance et leur tranche d'âge en 2015 et 2050



Source : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

spécifique à l'Allier mais aussi au Cantal et à la Haute-Loire où le nombre de dépendants âgés de 60 à 74 ans diminuerait entre 2015 et 2050.

Comme dans la région, et plus généralement en France métropolitaine, la croissance du nombre de dépendants provient très majoritairement de la croissance du nombre de dépendants modérés. C'est particulièrement le cas dans l'Allier, où le nombre de dépendants sévères resterait stable (autour de 5 800). En revanche, celui-ci serait multiplié par 1,3 dans la région et par 1,1 dans le territoire de comparaison.

Vivre à domicile, mode de vie majoritaire des seniors

En 2015, une écrasante majorité de seniors (96 %), soit 107 000 personnes, vivent chez eux, seuls ou en couple, chez un proche ou au sein d'une résidence non médicalisée. Les seniors dépendants vivent également majoritairement à domicile (77 %, soit 15 000 seniors), les plus nombreux étant les dépendants modérés de 75 ans et plus (figure 3).

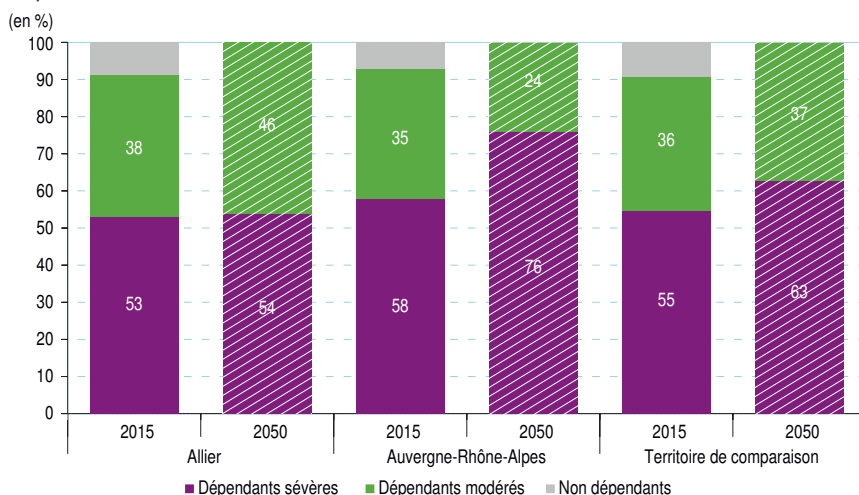
En 2050, en raison des politiques publiques favorisant le soutien à domicile, le nombre de places en institution pourrait rester stable (méthodologie). Selon cette hypothèse, la part des dépendants vivant à domicile atteindrait 80 % et le nombre de dépendants les plus âgés (75 ans et plus) vivant à domicile passerait de 11 000 à 16 800 en 35 ans. Dans la région ou dans le territoire de comparaison, où le nombre de dépendants augmenterait plus vite entre 2015 et 2050, la vie à domicile se développerait de façon plus significative.

L'augmentation du nombre de seniors dépendants vivant à domicile dans l'Allier (+ 5 800) pose la question de l'adaptation des services d'aide à domicile, ainsi que celle du recrutement, de la formation et des conditions de travail des personnels spécialisés.

Le développement de la vie à domicile souligne également l'enjeu des conditions de logement des seniors dépendants : adaptation à la dépendance, niveau de confort, etc. Comme aux niveaux régional et national, en 2015, les trois quarts des ménages seniors de l'Allier sont propriétaires de leur logement, soit 11 points de plus que l'ensemble de la population du département. Cependant, les logements des seniors peuvent rencontrer des problèmes de salubrité ou de vulnérabilité énergétique, notamment du fait de l'ancienneté du parc. En 2015, 40 % des logements bourbonnais où réside au moins un senior ont été construits avant 1946 (contre 24 % pour les logements des seniors de la région). Par ailleurs, plus d'un tiers des logements de l'Allier, occupés ou non par des seniors, sont très énergivores. Les ménages seniors sont également ceux qui ont les dépenses énergétiques les plus élevées (source : SDES, enquête Phébus 2013). De

4 Plus de dépendants modérés en institution dans l'Allier

Répartition des seniors vivant en institution en 2015 et 2050



Source : Insee-Drees, modèle de projection de personnes âgées dépendantes

Exposition à la pauvreté des ménages seniors de l'Allier : entre la région et le territoire de comparaison

En 2015 dans l'Allier, le niveau de vie médian (définitions) des personnes vivant dans un ménage senior (définitions) est de 20 800 euros, proche de celui du territoire de comparaison (20 500 euros), et inférieur de près de 2 000 euros à celui de la région. Dans l'Allier comme ailleurs, il est plus élevé que celui de l'ensemble des ménages. Toutefois, les ménages seniors les plus âgés ont un niveau de vie plus faible que les ménages de 60 à 74 ans.

Par ailleurs, la population des ménages seniors de l'Allier est un peu plus souvent touchée par la pauvreté que celle d'Auvergne-Rhône-Alpes (9 % contre 8 %), mais elle est moins pauvre que celle du territoire de comparaison (9 % contre 11 %). Cela n'est pas spécifique aux ménages seniors car l'ensemble des ménages du département est plus exposé à la pauvreté que ceux de la région, et moins exposé que ceux du territoire de comparaison.

fait, les seniors concernés par la précarité énergétique peuvent aussi se retrouver exposés à la pauvreté (encadré).

La part de dépendants sévères dans les institutions resterait stable

En 2015, 5 000 seniors vivent en institution. Parmi eux, neuf sur dix sont âgés de 75 ans et plus et sept sur dix sont des femmes. Ils représentent respectivement 4 % des seniors, 23 % des dépendants et 54 % des dépendants sévères.

Dans l'hypothèse d'un maintien du nombre de places en institution accompagné d'une affectation prioritaire aux dépendants sévères, 2 300 seniors modérément dépendants vivraient dans des établissements spécialisés en 2050, soit 400 de plus qu'en 2015. Les dépendants sévères seraient 2 700, soit un niveau comparable à celui de 2015.

Dans l'Allier, comme dans la région ou le territoire de comparaison, les dépendants seraient plus présents en institution en 2050 qu'en 2015, et ce, au détriment des seniors non-dépendants. Ainsi, il n'y aurait plus aucune place occupée par ces derniers en 2050 (figure 4). Ces évolutions posent la question de la nécessaire adaptation des établissements spécialisés afin de prendre en charge un nombre toujours croissant de seniors en perte d'autonomie.

En 2050, la part de dépendants sévères en institution resterait stable dans l'Allier (54 %), en lien avec une stabilité de la dépendance sévère dans le département. Dans la région au contraire, les places en institution seraient de plus en plus occupées par les seniors sévèrement dépendants. Cette part serait en effet nettement plus importante en Auvergne-Rhône-Alpes (76 %) et dans le territoire de comparaison (63 %) en raison d'une croissance plus forte du nombre de dépendants, et notamment des dépendants sévères d'ici 2050.

Des besoins en emplois supplémentaires

En 2015, 6 500 emplois comptabilisés en équivalent temps plein (ETP) sont consacrés aux soins et à l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile et en institution.

La cinquantaine d'établissements spécialisés du département hébergeant des personnes âgées en perte d'autonomie emploie 3 200 ETP, soit la moitié des emplois liés à la dépendance. L'autre moitié concerne les emplois liés au soutien à domicile des personnes âgées dépendantes.

D'ici 2030, en supposant inchangés les taux d'encadrement par lieu de résidence, degré de dépendance et type de profession (méthodologie), le nombre d'emplois liés à la perte d'autonomie atteindrait 7 000 ETP, soit 500 emplois de plus par rapport à 2015, pour 2 600 seniors dépendants supplémentaires.

Entre 2015 et 2030, le nombre d'emplois liés à la perte d'autonomie augmenterait ainsi de 8 % contre 16 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette différence s'explique par une moindre croissance du nombre de dépendants dans l'Allier. Toutefois, la croissance du nombre d'emplois liés à la dépendance n'est pas du même ordre de grandeur que celle du nombre de seniors dépendants (8 % contre 12 %). Mais ces derniers vivraient plus souvent à domicile, avec des taux d'encadrement plus faibles qu'en institution.

Le recrutement et la formation de ces personnels spécialisés représentent un réel enjeu pour les années à venir. Dans les territoires les plus ruraux, ces emplois, non délocalisables, pourraient avoir du mal à être facilement pourvus. ■

Le mot du partenaire

Dans l'Allier, comme dans la majorité des départements, les personnes âgées expriment le souhait de rester à leur domicile le plus longtemps possible. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes accueillent, de fait, des personnes en grande dépendance.

Ces deux constats conduisent les départements à définir des politiques du grand-âge innovantes pour faire face aux attentes d'une population dont le nombre s'accroît. Ainsi, le Département de l'Allier a adopté, dès décembre 2018, un schéma départemental des services d'aide à domicile. Il sera, pour la période 2019-2023, l'outil d'organisation de ce « virage domiciliaire » visant à organiser une offre pertinente, équilibrée sur le territoire et répondant aux enjeux du maintien à domicile.

En parallèle, les EHPAD devront être accompagnés pour assurer la prise en charge d'un public très âgé et plus fortement dépendant.

Enfin, le développement de structures alternatives telles que l'habitat inclusif destiné aux personnes âgées ou handicapées qui choisissent ce mode d'habitat regroupé, les résidences intergénérationnelles mêlant étudiants ou familles et personnes âgées, les résidences « seniors » ou « services », devrait permettre une transition en douceur entre un domicile devenu inadapté et une entrée en EHPAD.

Cette prise en charge de nos aînés constitue dès à présent un enjeu majeur pour nos territoires ruraux, avec un fort potentiel d'activité économique et d'emplois non délocalisables qu'il nous faut accompagner.

le Conseil départemental de l'Allier

Méthodologie

Cette étude s'appuie sur les **projections de population** réalisées par l'Insee à partir d'hypothèses sur l'évolution des trois composantes intervenant sur les variations de population : le nombre de naissances, le nombre de décès et les migrations. Les projections de population s'appuient sur le scénario central du modèle Omphale. Ces hypothèses ne prennent pas en compte de facteur exogène comme les politiques publiques. Ce ne sont pas des prévisions.

Les **projections de personnes âgées dépendantes** utilisent ces projections de population, auxquelles sont appliqués des taux de dépendance estimés grâce à deux enquêtes de la Drees, l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) auprès des ménages de 2014 et l'enquête Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) auprès des institutions en 2015.

Ces projections reposent sur l'hypothèse suivante : parmi les gains d'espérance de vie, la répartition entre années sans dépendance et années en dépendance correspond au partage actuel observé au sein de l'espérance de vie à 60 ans. On considère également que les années d'espérance de vie gagnées sont des années sans dépendance sévère.

Pour la répartition des personnes dépendantes entre institution et à domicile, le nombre de places en institution est maintenu stable entre 2015 et 2050 et l'affectation est prioritaire aux seniors sévèrement dépendants.

Les **projections d'emplois liés à la dépendance** sont réalisées à l'horizon 2030 et sont estimées en considérant constants les taux de recours actuels aux professionnels, par lieu de résidence (domicile/institution), degré de perte d'autonomie et type de profession et le temps passé par ceux-ci.

Afin de repérer certaines spécificités propres au département de l'Allier, ce dernier a été comparé à un référentiel de dix départements, reprenant des caractéristiques telles que la part des 60 ans et plus et des 75 ans et plus dans la population et le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus.

Ce référentiel, appelé « **territoire de comparaison** » ou « départements semblables » se compose des départements suivants : l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, le Gers, l'Indre, le Lot, la Nièvre et les Hautes-Pyrénées.

Définitions

En France, les **degrés de dépendance**, ici estimés via les enquêtes de la Drees utilisées dans le modèle, sont définis selon une grille nationale « autonomie gérontologie groupe iso-ressources » (Aggir) sur la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Six groupes sont ainsi déterminés. Les GIR 1 et GIR 2 caractérisent la **dépendance sévère**, les GIR 3 et GIR 4 la **dépendance modérée**, les GIR 5 et GIR 6 l'autonomie.

Les **institutions** prises en compte dans cette étude recouvrent les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD) qui sont des maisons de retraite médicalisées, les résidences autonomie adossées à un EHPAD, et les **unités de soins de longue durée** (USLD) qui sont des structures sanitaires dans des établissements de santé.

Le **niveau de vie** du ménage correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage (il vaut 1 pour la première personne adulte du ménage, 0,5 pour le second adulte et/ou les enfants de plus de 14 ans, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

Le **taux de pauvreté** mesure la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian national. Les données sur les retraites proviennent de l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) de 2012.

Les seniors vivant en institution ne sont pas pris en compte dans les calculs du niveau de vie et du taux de pauvreté.

Un **ménage senior** est un ménage dont le référent fiscal est âgé de 60 ans ou plus.

Pour en savoir plus

- « Des seniors dépendants de plus en plus nombreux d'ici 2050 », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 86, octobre 2019
- « Davantage d'emplois d'ici 2030 pour accompagner la dépendance », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 64, octobre 2019
- « État de santé et dépendance des seniors », France Portrait Social, *Insee Références*, édition 2018
- « Seniors : d'assez bonnes conditions de vie mais qui se dégradent avec la perte d'autonomie », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 40, juin 2017

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

